



L'AEFO se joint à d'autres syndicats pour contester l'interférence du gouvernement dans le processus des négociations collectives.

Ottawa, le 20 avril 2012 - L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) se joint à l'Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO) pour obtenir le statut d'intervenant suite au dépôt d'une requête à la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) par la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO).

La FEESO vient de déposer une plainte de pratique déloyale de travail à la CRTO concernant le processus des négociations collectives.

Selon le président de l'AEFO, Benoit Mercier : « L'AEFO partage les inquiétudes de la FEESO et d'ETFO. Le gouvernement doit cesser de compliquer le processus des négociations collectives de façon indue. »

Le statut d'intervenant donnera à l'AEFO le statut de partie concernée par la plainte à la CRTO. L'AEFO examine pour le moment certaines voies légales qui lui permettrait de mieux défendre les droits de ses membres.

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) compte quelque 10 000 membres et représente les enseignantes et les enseignants des écoles élémentaires et secondaires de langue française en Ontario, ainsi que des travailleuses et travailleurs d'établissements francophones de l'Ontario.